

POLITIQUES DU STT

RÈGLES DU FORUM DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

ÉLECTION DE DIRIGEANTS OU D'AGENTS D'AFFAIRES

Le STT recommande de suivre les règles suivantes pour les forums de présentation des candidats et des candidates aux élections des postes de direction et d'agents d'affaires :

1. Dirigeants (présidence, vice-présidence, secrétariat-trésorerie)
 - (a) Chaque personne posant sa candidature aura 5 minutes pour son discours d'introduction.
 - (b) L'ordre de parole sera déterminé par tirage.
 - (c) Une période de questions d'une demi-heure suivra les discours de 5 minutes. Chaque délégué ou déléguée peut soumettre à la présidence du congrès, par écrit, le jour précédant la présentation des candidatures, une question signée identifiée à sa section locale. La présidence ou la vice-présidence écartera toute question de nature personnelle. Elle tirera les questions au sort et les posera aux candidats et aux candidates.
 - (d) Une période de 1 minute est allouée pour chaque question, qui sera posée à chaque candidat et candidate. Ceux-ci auront un maximum de 2 minutes pour y répondre. Les candidats et les candidates répondront aux questions par rotation.
 - (e) Après la période de questions, chaque candidat et candidate aura l'occasion de faire un discours de conclusion d'au plus 3 minutes. Les déclarations de conclusion seront présentées dans l'ordre inverse des discours d'introduction.
 - (f) Il y aura forum de présentation des candidatures pour chaque élection à un poste de direction.

R
Mars 03

2. Agents d'affaires

Chaque personne posant sa candidature aura 5 minutes pour faire un discours.

R
Jan 95